

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-4-2

Séance du vendredi 29 mai 2009

Avenant n°2 à la convention du 05 décembre 2007 relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n°2001/III-403 du 15 juin 2001 relative à l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'O.R.C.A,

VU la délibération du Conseil Général n°2004/IV -400/3 du 19 novembre 2004 approuvant la convention de partenariat 2004-2006 avec l'O.R.C.A,

VU la délibération du Conseil Général n°2007-4è/64 du 13 juillet 2007 approuvant la convention de partenariat 2007-2009,

VU la délibération du Conseil Général n°2008-5-4-3 du 11 décembre 2008 adoptant le budget primitif 2009,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°2 à la convention du 5 décembre 2007 relative à O.R.C.A,
- ❖ Accorde pour l'année 2009 une subvention de 19 640 €,

- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 19 640 € sera prélevée sur l'enveloppe n°74619, section F, chapitre 65, nature 6568, fonction 51.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTNER

Adopté
voix contre
abstentions